



Charte d'accueil

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS - PARENTS



Pour des raisons propres à chacun, on est parfois amené à se questionner, avant de se rendre dans un lieu d'accueil enfants-parents. Afin de garantir la place et la possibilité d'épanouissement de chacun au sein de ce lieu, les accueillants sont garants du respect du règlement intérieur, de la sécurité et de l'accueil en lien avec ses principes fondateurs. En ce sens, ils se réservent un droit d'intervention auprès de l'enfant et son accompagnant.

Anonymat : Seul le prénom, l'âge, la commune et le lien de parenté avec l'enfant est demandé au référent adulte. Pour des questions sanitaires, un contact email et téléphone est également demandé.

Confidentialité/discretion : Tous les adultes ont une obligation de discrétion pour tous les faits, informations ou autres dont ils auraient connaissance lors de l'accueil.

Responsabilité/sécurité : L'enfant est sous la responsabilité de son accompagnant qui se doit de posséder une assurance de responsabilité civile.

Respect et tolérance : Les participants (accompagnants et accueillants) doivent être dans le respect et la tolérance des personnes, de leur histoire, de leur culture et de leurs choix.

Bienveillance : Une approche bienveillante est demandée à tous et envers tous (enfants et adultes).

Participation : Une participation active de l'accompagnant est demandée, tout en laissant l'enfant expérimenter seul afin de lui permettre de développer ses compétences et de prendre confiance en lui.

- **Durant les temps d'accueil, il est demandé aux adultes...**

- ... de mettre son téléphone en silencieux et le ranger hors de portée des enfants.
- ... de ne pas prendre de photos et vidéos sur le lieu d'accueil
- ...de ne pas apporter de jouets personnels (sauf doudou et tétine)

- **Allaitement et biberon**

- L'allaitement est possible dans l'espace commun ou dans un espace au calme, à l'écart et sur demande auprès des accueillants.
- La prise du biberon pour les tout-petits est possible dans le coin bébé et le coin calme « canapé ». Pour les enfants plus autonomes, il est demandé de prendre le biberon dans la salle de collation.

L'agencement des espaces sur les sites de Lavar et Saint-Sulpice sont similaires et pensés pour permettre d'expérimenter, parfois « seul », dans un espace sécurisé. Cependant, la surveillance constante de l'accompagnant demeure essentielle pour la sécurité de l'ensemble des enfants.

Le site d'accueil est composé :

- ❖ **d'une entrée** afin de pouvoir laisser manteaux, chaussures, poussettes, sacs, ...etc.
Les enfants évoluent dans les salles soit en chaussettes soit pieds-nus. Pour les adultes, des sur-chaussures sont à disposition, il est également possible d'être en chaussettes.
- ❖ **d'une salle de vie** : pièce centrale avec différents jeux renouvelés chaque semaine et en libre accès. Elle se compose de plusieurs espaces :
 - Un coin bébé : avec tapis d'éveil et jouets spécifiques. Pour des raisons de sécurité, cet accès n'est pas autorisé aux enfants qui marche en présence d'un bébé. Il est possible de s'asseoir à côté.
 - Un espace de jeux d'imitation : dinette, cabane, voiture, etc.
 - Un coin calme canapé avec des livres
 - Une table de jeux de manipulation : puzzles, encastrement, éveil sensoriel, perles, lacets, etc.
 - Un espace de jeux d'imagination : ferme, circuit voiture
- ❖ **d'une salle de motricité** où l'enfant peut s'exercer à l'apprentissage moteur (escalier, équilibre, ...) dans un espace sécurisé. En ce sens, les jeux et jouets ne sont pas autorisés dans cet espace. L'accompagnement et la surveillance de l'enfant reste indispensable.
- ❖ **d'une salle de change** avec table à langer, petit WC et pot. Le nécessaire de change est à prévoir par l'accompagnant.
- ❖ **d'une salle d'activité** accessible pour les enfants sous surveillance de l'adulte. Entre 10h et 10h30, possibilité pour l'enfant de prendre une collation à prévoir par l'accompagnant de l'enfant. Il est demandé à l'enfant de manger et boire assis à table. Sur demande, l'enfant peut boire à tout moment.
Avant 10h et après 10h30 du matériel pédagogique sera à disposition de l'enfant et de son accompagnant.
- ❖ **d'un extérieur** : un espace de jeu en extérieur pourra être ouvert.